

Rapport de la réunion plénière du mercredi 8 décembre 2021

Membres présents

Jan Verhoeve, président, Lieven Acke, Pieter Daens, Dominique Darte, Michel De Wolf, Catherine Dendauw, Gerard Goemaere, Jeroen Jacobs, Thierry Lhoest, Laurence Pinte, Nathalie Procureur, Bart Van Humbeeck, Steven Vanden Berghe, Jean-François Guillaume, membres

Membres présents par procuration

Anneleen Dammekens, membre

Sur la base des orientations et des notes de discussion rédigées à cet effet, la Commission a traité les sujets suivants :

- Application des critères de taille visés aux articles 1:24 et 1:25 du Code des sociétés et des associations
- Méthode de mise en équivalence
- Traitement comptable de la compensation pour le transfert intra-groupe dans le chef de la société transférante en cas d'absence ou d'insuffisance d'Impôts belges sur le résultat au compte 4500 (addendum à l'avis 2019/06)
- Traitement comptable des intérêts et des autres montants dus en raison d'un retard de paiement
- Utilisation de la méthode de mise en équivalence pour l'évaluation des immobilisations financières dans les comptes statutaires